

A Paris le 15 novembre 2017

Les opérateurs commerciaux soucieux de recréer des échanges avec la Turquie

L'épidémie de Fièvre Catarrhale Ovine perturbe depuis maintenant deux années le commerce de ruminants en France et à l'export. C'est ainsi qu'en décembre 2016 les échanges d'animaux avec la Turquie se sont définitivement arrêtés. Les opérateurs commerciaux ont pourtant tout fait pour conserver ce débouché à l'export essentiel pour l'élevage français et la valorisation du savoir-faire des éleveurs.

Nous apprenons que les autorités sanitaires françaises ont signé le certificat sanitaire permettant la réouverture du marché en Turquie et ce, malgré les mises en garde de la FFCB car les conditions demandées sont inapplicables.

Ainsi, sur la mise en place concrète des mesures prévues, les opérateurs attendent un engagement total du ministère et de la DGAL sur trois points :

- La gestion des quarantaines, dispositif clé pour la réussite d'une opération d'exportation ; nous demandons à ce qu'un protocole précis soit rédigé avec les opérateurs et appliqué de manière identique sur l'ensemble du territoire national.
- La clause des 20 kms minimum des foyers FCO portant sur les élevages d'origine ; elle paraît très complexe à gérer ; nous demandons la possibilité de disposer en temps réel chaque semaine de la liste des communes interdites mise à jour et disponible en fichier directement utilisable par les opérateurs. D'application complexe, cette clause devra être gérée de manière sécurisante pour les animaux déjà en quarantaine en cas d'évolution des listes de communes.
- La vaccination contre le sérotype 8 ; nous demandons à ce que la vaccination contre le BTV8 soit rendue obligatoire, au même titre que le BTV4 de manière à faciliter les flux commerciaux. Dans le même temps, la désinsectisation doit être préconisée dès maintenant pour tous les éleveurs envisageant de destiner des animaux au marché turc.

Ainsi face à cette situation de réouverture du marché turc, nous demandons au Ministre Stéphane Travert et à ses équipes de prendre toutes les dispositions de manière à accompagner de façon opérationnelle et pragmatique les opérateurs et ce, également dans l'intérêt des éleveurs français.

Sans un engagement de notre Administration, les opérateurs commerciaux auront de réelles difficultés à prendre la responsabilité de s'engager dans un tel marché.

La volonté politique se doit de générer une mise en application administrative et pratique !!

Contact :

Sylvain BLEUBAR, 01.53.02.40.10